AIDES DISPOSITIF DE L'UE

Pêche et aquaculture - FEAMPA 2021/2027

Publics concernés

- #Association
- #Collectivité territoriale
- #Entreprise
- #Établissement public

Domaines secondaires

- #Pêche
- #Économie territoriale
- #Environnement

L’Union Européenne et la Région Nouvelle-Aquitaine soutiennent les filières de la pêche et de l’aquaculture sur la période 2021 – 2027 au travers du FEAMPA (Fonds européen pour les affaires maritimes, la pêche et l’aquaculture). Toutes les informations ci-après sont susceptibles d'évoluer.

Objectif

Soutenir :

- une pêche responsable d’un point de vue environnemental, attractive et à forte valeur ajoutée,
- la protection et la restauration des écosystèmes marins et littoraux,
- une aquaculture exemplaire en matière d’environnement, de qualité sanitaire et d’innovation,
- la valorisation et la transformation des produits et coproduits de la pêche et de l’aquaculture,
- le développement d’une économie bleue durable dans le cadre du développement locale mené par les acteurs locaux.

Calendrier

- Date limite dépôt demande d'aide : variable en fonction des dispositifs d’aide/des appels à projets spécifiques
- Période d'étude des demandes et prise de décision : variable en fonction des dispositifs d’aide/des appels à projets spécifiques

Bénéficiaire

Télécharger la fiche correspondant à votre projet via le lien suivant : Europe en Nouvelle-Aquitaine

Montant

Montants plancher et plafond d’aides variables en fonction des dispositifs d’aide/des appels à projets spécifiques.

Critères de sélection

Se référer aux dispositifs/appels à projets spécifiques consultables ICI

Comment faire ma demande ?

En fonction de votre filière, vous pouvez déposer votre demande en cliquant sur le bouton "je dépose ma demande" via le lien suivant : Europe en Nouvelle-Aquitaine

Correspondants

- **Direction de l’agriculture des IAA et de la pêche**

 Service Relation aux usagers

 05 49 38 49 38

 Du Lundi au Vendredi de 9h à 18h sans interruption